

## LA RANÇON DU SUCCÈS

**On parle beaucoup de la réussite du système de prêt de vélos à Lyon. Pourtant le 10 février dernier, Pignon sur rue, la fédération d'associations locales de cyclistes urbains, a tenu une conférence de presse pour tenter de corriger l'image négative du cycliste délinquant...**



- La suppression d'un maximum de feux, stops et cédez le passage dans l'optique zone 30.
- La priorité du plus faible sur le plus fort dans l'esprit du code de la rue belge.
- L'autorisation de la circulation dans les voies du tramway et des bus.
- Le tourne à droite autorisé au feu rouge.

Les cyclistes fleurissent dans les rues de Lyon : 41 000 abonnés au système vélo'v, 15 000 locations par jour, 40 000 km par jour, soit 29,6 km en moyenne par vélo (le Progrès 3/01/06). Cette pratique du vélo urbain correspond aux vœux des politiques qui ont mis en place le système de prêt, une maison du vélo et des aménagements cyclables (en cours). Mais cette augmentation du nombre de cyclistes est ressentie comme une gêne par les piétons et les automobilistes. La réponse de la collectivité est la verbalisation.

**Par conséquent, on délégitimise un acteur dont on a favorisé l'émergence !**

Le vélo cherche sa place dans un espace public devenu binaire, à 2 vitesses : celui du piéton contre celui de la voiture. Le partage de la rue se construit sur un respect mutuel entre tous les modes de déplacements, motorisés ou non.

**Pourquoi le cycliste ne respecte-t-il pas le code de la route ?**

**1° Parce que son application en ville n'est pas adaptée aux vélos et favorise les voitures...**

Les solutions proposées sont donc des mesures qui s'inscrivent dans le cadre légal et peuvent être prises par une municipalité pour adapter les règles au vélo. Exemples :

- Le double sens cyclable dans toute la zone 30, les rues à sens unique obligeant les cyclistes à faire des détours. Certaines villes françaises ont réalisé des aménagements qui fonctionnent.

**2° Parce que le cycliste a peur dans la circulation, ce qui l'incite à préférer le trottoir...**

Cette peur est en partie irrationnelle : le vélo est beaucoup moins accidentogène qu'on le croit. Mais cette peur doit être entendue par les pouvoirs publics qui doivent :

- Donner un signe fort que le vélo est encouragé au détriment de la voiture, en faisant respecter l'interdiction de stationner sur les trottoirs et aménagements cyclables et en menant une politique de restriction de la circulation.

Car la limitation du trafic auto (en vitesse et en volume) est le seul véritable levier sur lequel jouer pour développer le vélo. Or, l'effet de masse du vélo est le meilleur gage de sécurité pour le cycliste.

- Le jalonnement sur des itinéraires plus tranquilles, la résorption des points noirs, des itinéraires protégés sur les grands axes rassurent les cyclistes débutants.
- Mettre en place communication et pédagogie envers les usagers pour les enjoindre à respecter les autres. Car la place légitime du cycliste est sur la chaussée.

Il conviendrait de ne pas brouiller le message en installant des aménagements cyclables sur les trottoirs. C'est le cas de certaines pistes cyclables et de la majorité des stations vélo'v. Il existe aussi des programmes d'apprentissage du vélo en ville...

**L'image de délinquant du cycliste est déformée par rapport à la réalité, il y a peu d'accidents dûs aux vélos.**

### RENCONTRES DES DÉPARTEMENTS CYCLABLES

## LE VÉLO à L'éCOLE, UNE MOBILITÉ RESPONSABLE

Les 9<sup>e</sup> rencontres des départements cyclables se sont tenues le 15 septembre 2005 à Rouen, sur le thème : le vélo à l'école, une mobilité responsable.

A. Spada, président de l'Association des Départements Cyclables, s'est exprimé : *"La promotion du vélo en milieu scolaire présente de multiples vertus : elle permet de lutter contre la sédentarisation des jeunes et l'obésité infan-*

*tile... c'est un vecteur d'autonomie des enfants et des parents... un moyen d'éducation à la sécurité routière et à la vie en communauté.. les enfants qui font du vélo aujourd'hui sont les usagers et les citoyens de demain"...* Après les bonnes intentions, quelles seront les actions du Conseil Général 76 ? D'après le CD fourni par ADC 29, 31 cours de la Liberté 69483 Lyon cedex 03. Illustrations © G. Million

